

N. 37,1

FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

27, rue Jean Dolent - Paris 14<sup>e</sup>

Tél. Gob. 71-25

-----  
- Organisation non-gouvernementale accréditée auprès des Nations-Unies -  
- Statut B -  
-----

RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL (Janvier 1956)

Toutes les Ligues affiliées à la Fédération ont reçu le compte rendu de la Conférence des Organisations non-gouvernementales qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 4 juillet dernier.

Au cours du mois de juillet, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations-Unies a fait adresser au Président J. Paul-Boncour, par l'intermédiaire du Sous-Secrétaire aux Affaires politiques et aux Affaires du Conseil de Sécurité, "ses remerciements pour l'intérêt que porte la Fédération internationale des Droits de l'Homme aux travaux des Nations-Unies".

Manifestations xénophobes en Turquie.-

Après l'interruption des vacances, la première violation flagrante des Droits de l'Homme dont nous ayons eu à nous préoccuper a été l'explosion de xénophobie sauvage qui s'est produite, le 5 septembre dernier, dans plusieurs villes de Turquie, notamment à Istanbul, à Ankara et à Smyrne. De source sûre et directe, nous avons appris qu'à la même heure, et comme sur un signal donné, des bandes de manifestants s'étaient rués, sous les yeux de la police turque et sans que celle-ci ait fait le moindre geste pour les arrêter : d'abord sur tous les magasins grecs de la ville, puis sur les magasins arméniens, et finalement sur quelques maisons italiennes et françaises, détruisant et pillant tout sur leur passage.

Nous avons, à ce sujet, adressé au Gouvernement turc et rendu public le 22 septembre, la protestation suivante :

"Directement et exactement informée des conditions dans lesquelles se sont déroulées le 5 septembre dernier, à Istanbul et à Smyrne, les scènes de vandalisme spécialement dirigées contre la population grecque qui émeuvent à juste titre l'opinion universelle,

"La Fédération internationale des Droits de l'Homme s'élève avec indignation contre un tel déchaînement de fanatisme xénophobe qui rappelle fâcheusement les massacres de chrétiens jadis pratiqués dans l'ancienne Turquie.

"Elle s'étonne que les autorités turques n'aient su ni prévoir ni arrêter des désordres manifestement prémédités et organisés.

"Elle attend du Gouvernement turc :

- a) qu'il accorde à toutes les victimes de ce pillage systématique les réparations qu'exige la plus stricte justice,
- b) que - soucieux de démontrer que la Turquie d'aujourd'hui est un pays civilisé - il prenne toutes mesures nécessaires pour éviter le retour de pareilles violences."

.... /

(Devant l'émotion soulevée en Grèce et dans le monde par ces actes de vandalisme, on voit que le Gouvernement turc a fait des excuses au Gouvernement grec et promis solennellement d'indemniser les victimes. Mais les dégâts causés ont été si considérables qu'en janvier 1956 le Parlement turc ne s'est pas encore décidé à voter les crédits nécessaires et que, de ce fait, des relations diplomatiques normales ne sont pas encore reprises entre la Grèce et la Turquie et que l'alliance balkanique se trouve compromise).

### Les événements d'Afrique du Nord.-

La situation en Afrique du Nord, qui s'était encore aggravée au cours de l'été, ne saurait bien entendu laisser indifférents les Ligueurs des Droits de l'Homme, quels qu'ils soient. Si la Fédération internationale s'est abstenue, en tant que telle, d'élever la voix à ce sujet, c'est que ce rôle appartient, en la matière, à la Section directement intéressée par le douloureux problème de l'Afrique du Nord, c'est-à-dire la Ligue française. Or, ce n'est pas seulement au cours de ces derniers mois : il y a en fait des années déjà que, dans ses Congrès annuels, dans des réunions publiques, par des protestations écrites, elle s'élève contre les actes de violence commis de part et d'autre, soit en Tunisie, soit au Maroc, soit en Algérie.

A ce propos, la Ligue française nous prie expressément d'attirer l'attention de toutes les Ligues soeurs sur les protestations et les avertissements répétés qu'elle n'a cessé d'adresser au Gouvernement français, et dont les textes ont été publiés dans les "Cahiers des Droits de l'Homme" régulièrement envoyés à toutes les sections de la Fédération internationale.

Elle nous prie également de rappeler qu'hostile depuis sa fondation, en 1898, à toutes les formes d'oppression et d'exploitation colonialistes, condamnant formellement la répression collective et l'arbitraire policier, elle condamne avec la même vigueur les violences et les atrocités injustifiables commises par l'insurrection : massacre de femmes et d'enfants, incendies d'écoles, crimes de droit commun - ainsi que les excitations au fanatisme raciste ou religieux qui lui viennent de certains pays étrangers.

Avec l'immense majorité du peuple français, la Ligue française appelle de ses vœux le rétablissement de la Paix dans toute l'Afrique du Nord, et notamment là où elle est actuellement le plus compromise : c'est-à-dire en Algérie. Elle demande qu'y soit instauré un régime garantissant, dans une tolérance réciproque, à la population musulmane, comme aux millions de Français fixés en Afrique du Nord - souvent depuis plusieurs générations - une parfaite égalité de droits.

### Problème de Chypre.-

Pour ce qui est de la Fédération internationale, l'un de ses sujets de préoccupation demeure le problème de Chypre.

On se souvient qu'à la fin de novembre 1954, nous avions adressé aux Nations-Unies, - au moment où l'Assemblée générale devait se saisir de la question - un

..... /

mémoire où nous exposions les arguments de droit et de fait qui commandaient, selon nous, un examen attentif et bienveillant des revendications chypriotes. Nous y exprimions la crainte des conséquences graves que pourrait entraîner le refus pur et simple de les discuter.

Nos prévisions ne se sont - hélas! - que trop réalisées. Terreur et contre-terreur règnent aujourd'hui à Chypre, où la situation présente une certaine analogie avec celle de l'Algérie. Si, en raison des négociations en cours entre la Grèce et la Grande-Bretagne, puis entre l'évêque Makarios, chef spirituel de l'insurrection chypriote et le Gouvernement britannique, nous n'avons pas cru devoir renouveler notre intervention de l'année dernière, du moins sommes-nous intervenus pour demander la grâce de Michel Karaolis, jeune patriote de Chypre, condamné à mort, à l'âge de 23 ans, sous l'accusation - vivement contestée par les Grecs - d'avoir tué un policier britannique.

Saisis de ce cas à la fois par notre section hellénique, par le président de la Section grecque de la Fédération internationale de la presse périodique et par la "Section féminine du Comité hellénique pour la détente internationale et la Paix" nous avons, dès le 18 novembre, adressé à Sir Anthony Eden, en sa qualité de chef du gouvernement britannique, la lettre suivante :

"Monsieur le Premier Ministre,

"Vivement émue de la condamnation à mort prononcée par un tribunal anglais contre Karaolis, patriote de Chypre,

"La Fédération internationale des Droits de l'Homme (Organisation non-gouvernementale accréditée auprès des Nations-Unies), qui est, par principe, hostile à la peine de mort : notamment en matière politique,

"A l'honneur de solliciter du Gouvernement anglais la grâce de ce condamné.

"Elle fait appel à cette occasion, aux grandes traditions de libéralisme dont s'est toujours honoré le Gouvernement britannique : persuadée d'ailleurs qu'un geste de clémence sera plus efficace auprès des habitants de Chypre que l'exécution d'une sentence rigoureuse, et qu'un tel geste vaudrait à la Grande-Bretagne la reconnaissance de tous ceux qu'inquiètent et qu'affligent les événements qui se déroulent actuellement à Chypre.

"Elle ne doute pas que votre haute intervention dans cette douloureuse affaire ne soit décisive pour l'obtention d'une mesure de grâce en faveur de Karaolis.

"Dans l'espoir que vous voudrez bien ne pas la lui refuser, la Fédération internationale des Droits de l'Homme vous prie, Monsieur le Premier Ministre, d'agréer, avec l'assurance de sa gratitude, l'expression de sa très haute considération.

P/ LE PRESIDENT,  
La Secrétaire générale,  
S. Collette-Kahn. "

..... /

Par retour du courrier, Sir Anthony Eden nous accusait courtoisement réception de notre lettre, mais sans prendre position sur la requête qu'elle contenait. A l'heure où nous écrivons, nous ignorons si la sentence de mort prononcée contre Michel Karaolis a été ou non suivie d'exécution. Nous avons demandé à notre Ligue hellénique de nous renseigner sur ce point.

#### Le sort des prisonniers politiques en Iran.-

Au début de décembre, nous avons été alertés de nouveau à propos des graves atteintes qui continuent à être portées aux droits de l'Homme, en Iran, sur la personne d'innombrables prisonniers politiques. Notre attention a été en outre attirée sur le cas du docteur Yazdi, professeur à la Faculté de Médecine de Téhéran, ancien ministre de la Santé publique, condamné à mort, sans autre charge relevée contre lui que son attitude d'opposition à l'égard du Gouvernement actuel.

Sur la foi des informations qui nous ont été fournies, nous avons demandé aux Nations-Unies d'ouvrir une enquête sur le sort fait aux prisonniers politiques en Iran, par la lettre que voici, qui a été adressée en même temps au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général:

"Monsieur le Secrétaire général,

"La Fédération internationale des Droits de l'Homme (Organisation non-gouvernementale accréditée : Statut B) croit devoir attirer d'extrême urgence votre haute attention sur le régime de terreur qui sévit de plus belle en Iran et soulève l'indignation de tous ceux qui n'ont pas perdu le sens de la dignité humaine.

"Selon les informations parvenues à la Fédération internationale des Droits de l'Homme, après les massacres d'officiers iraniens - contre lesquels elle n'a pas manqué de protester auprès des Nations-Unies il y a un an - la terreur s'exercerait actuellement sur les prisonniers détenus dans des conditions inhumaines et dont le nombre ne serait pas inférieur à 15.000.

"Ces prisonniers seraient soumis par leurs geôliers à des tortures effroyables entraînant la mort de beaucoup d'entre eux, dont les cadavres seraient ensuite jetés dans une rivière. D'autres auraient été déportés dans les îles de Khach : îles totalement arides et désertes où, en raison du climat meurtrier, les attend une mort certaine.

"L'attention de la Fédération internationale des Droits de l'Homme a été attirée en particulier sur le cas du Docteur Yazdi, professeur à la Faculté de Médecine de Téhéran, ancien ministre de la Santé publique, arrêté en mars dernier sous la seule inculpation de sympathie pour Mossadegh, et condamné à mort par un tribunal militaire, que les deux avocats désignés d'office ont déclaré incompetent.

"Après que deux tribunaux iraniens et, en dernier lieu, la Cour d'appel de Téhéran, le 31 octobre dernier, ont jugé qu'en vertu des dispositions du Code pénal iranien, la peine de mort ne peut s'appliquer au docteur Yazdi du fait qu'il est âgé de plus de 60 ans, les autorités iraniennes veulent

néanmoins mettre la sentence de mort à exécution. Elles exercent sur le Dr Yazdi une pression morale intolérable : en lui promettant de renoncer à cette exécution s'il avoue publiquement à la radio qu'il a effectivement commis les crimes dont on l'accuse. Aveu que le Dr Yazdi se refuse naturellement à faire, attendu qu'il se considère innocent de tout crime.

"En raison de la gravité de tous ces faits, qui se déroulent dans un pays membre des Nations-Unies, et tenu en cette qualité de respecter les principes inscrits dans la Charte de San-Francisco et dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme,

"La Fédération internationale des Droits de l'Homme a l'honneur de vous demander, Monsieur le Secrétaire général, l'ouverture, au nom des Nations-Unies, d'une enquête sur le sort de tous les prisonniers illégalement détenus en Iran.

"Il ne saurait vous échapper qu'étant donné l'état de tension extrême qui règne dans les pays du Moyen-Orient, -où certaines grandes puissances risquent de se heurter directement, - l'anarchie dans laquelle est plongée l'un quelconque d'entre eux - et c'est bien le cas pour l'Iran - ne peut que compromettre dangereusement la Paix.

"Il paraît d'autre part difficilement compatible avec l'autorité morale de l'Organisation des Nations-Unies qu'elle tolère, de la part d'un quelconque de ses membres, un mépris aussi cynique des principes qui sont la raison même de son existence.

"La Fédération internationale exprime donc, Monsieur le Secrétaire général, le ferme espoir que vous voudrez bien favoriser l'ouverture de l'enquête qu'elle demande en Iran,

"Et elle vous prie de bien vouloir agréer l'expression de sa très haute considération.

P/ LE BUREAU,  
La Secrétaire générale,  
S. Collette-Kahn."

Quelques jours plus tard, nous communiquons cette lettre à Sa Majesté le Roi d'Iran, en l'accompagnant des lignes suivantes :

"A Sa Majesté le Roi d'Iran,

"La Fédération internationale des Droits de l'Homme (Organisation accréditée auprès des Nations-Unies),

"Dont le Président est M. J. Paul-Boncour, Ancien Président du Conseil des Ministres,

"A l'honneur de porter à la connaissance de Sa Majesté le Roi d'Iran, la requête dont elle a saisi les Nations-Unies.

"Elle veut espérer que la haute intervention du Souverain amènera

.... /

Les pouvoirs publics et les instances judiciaires du Royaume d'Iran à respecter les principes qui engagent tous les Membres des Nations-Unies, et qui sont simplement ceux auxquels doit obéir toute société policée.

Pour le Bureau de la Fédération internationale  
des Droits de l'Homme,  
La Secrétaire générale,  
S. Collette-Kahn."

Nous ignorons si les Nations-Unies donneront suite à notre demande d'enquête; mais, conformément aux règles établies, et qui nous ont été confirmées par lettre, elle a été effectivement communiquée au Gouvernement intéressé par les services de l'O.N.U..

En ce qui concerne le cas particulier du Docteur Yazdi, nous avons eu la relative satisfaction d'apprendre, il y a quelques semaines, que sa condamnation à mort avait été commuée en peine de détention.

#### Prisonniers politiques en Espagne.-

Nous sommes maintenant saisis d'une demande d'enquête sur le sort des prisonniers politiques en Espagne franquiste. Maintenant que Franco a été admis aux Nations-Unies, celles-ci ne peuvent plus alléguer qu'elles n'ont aucune prise, même morale, sur lui et son gouvernement ...

#### Assemblée générale des Nations-Unies.-

La dernière réunion de l'Assemblée générale des Nations-Unies ne nous a encore apporté que déconvenues ou motifs d'inquiétude. Le vote des Conventions d'application de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, attendu depuis de longues années, n'est pas encore acquis. Il semble même que l'obstination des pays arabes à inclure, dans ces conventions - qui définissent des droits individuels - "le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" - qui est un droit collectif -, soit de nature à en retarder encore l'adoption définitive.

Ce qui est grave, c'est que, même si le vote des Conventions était acquis à l'Assemblée, certains Etats - et non des moindres - parmi ceux qui en 1948 avaient salué avec enthousiasme la promulgation de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme - déclarent aujourd'hui qu'ils ne les ratifieront pas ...

En attendant, les principes de la Charte et ceux de la Déclaration universelle sont violés à qui mieux mieux, sans que les victimes - peuples ou individus - puissent trouver auprès de l'Organisation des Nations-Unies le recours juridique qu'elles devraient y trouver. Non seulement l'article 62 de la Charte de San Francisco, qui donne au Conseil économique et social le droit de faire "des recommandations en vue d'assurer le respect effectif des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous", reste lettre morte - mais l'article 6, qui permet à l'Assemblée générale des Nations-Unies, sur recommandation du Conseil de Sécurité, d'exclure un membre

de l'Organisation qui "enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la Charte" n'a jamais été évoqué, même comme simple menace, si ce n'est tout récemment et dans des conditions discutables par l'Egypte, contre Israël.

Les plaintes en violation des Droits de l'Homme s'accroissent à la Commission des Droits de l'Homme sans que lui soit reconnue la compétence nécessaire pour y donner suite.

Et nous avons assisté au spectacle affligeant des manoeuvres et des marchandages politiques auxquels a donné lieu l'admission "en bloc" d'un ~~certain nombre~~ <sup>groupe de 16</sup> d'Etats, dont certains méritaient certes depuis longtemps d'être admis aux Nations Unies, tandis que d'autres : ou bien n'ont pas encore fait la preuve qu'ils sont capables de s'administrer eux-mêmes, ou bien sont les adversaires déclarés et cyniques de la Démocratie et des Droits de l'Homme - Franco par exemple.

Le principe "d'universalité" de l'O.N.U., invoqué à cette occasion, demeure cependant une dérision aussi longtemps que des pays comme la Chine, le Japon ou l'Allemagne demeurent exclus de l'institution internationale, où figurent ou doivent figurer la Lybie ou la Mongolie extérieure par exemple. La plus large universalité possible de l'O.N.U. est certes désirable. Encore faut-il que cette universalité ait pour condition préalable le respect effectif de la Charte de San Francisco et celui de la Déclaration universelle par les Etats membres, ou ceux qui aspirent à le devenir ...

Il nous reste, on le voit, encore beaucoup à faire pour obtenir les réformes qui permettraient à l'O.N.U. de remplir la mission pour laquelle elle a été fondée. Lors de notre Assemblée générale de Nice, en avril 1955, nous avons donné une première esquisse des réformes souhaitables. Il y a lieu de poursuivre notre étude et notre action dans ce sens.

Il nous reste aussi beaucoup à faire pour empêcher que la foi dans les Nations Unies ne s'efface de plus en plus dans le coeur des peuples, et pour démontrer au contraire qu'une Société internationale policée, fondée sur la Liberté des individus, la Justice égale pour tous et la Fraternité des peuples n'est pas un rêve irréalisable. A la condition toutefois que les citoyens et les citoyennes de chaque pays, stimulés par des groupements comme les nôtres, unissent leurs volontés pour préparer et hâter son avènement.

---

